



Hébergement mineur qui n'est pas de la famille

Par **murielle marchetti**, le **11/02/2017** à **08:05**

Bonjour,

Je suis divorcée depuis plus d'un an et mon ex mari veut retourner devant le juge. Je travaille dans un lycée et j'héberge parfois des filles pendant leur période de stage car elles habitent loin et l'internat est fermé. Il a dit à mes enfants que je n'avais pas le droit. Qu'en pensez vous ?

Merci de vos éclaircissements.

Cordialement.

Par **Visiteur**, le **11/02/2017** à **08:55**

Bonjour,

Vous avez parfaitement le droit et il ne peut vous ennuyer que si vous ne disposez pas de l'équipement ou de la place nécessaire sans poser problème au logement de votre propre famille.

IL faut en outre être correctement assuré.

Par **fabrice58**, le **11/02/2017** à **11:02**

Avez vous les autorisations des parents de ces mineures et de votre hiérarchie ?

Si oui, votre ex n'a rien à dire.